



Auto-entrepreneur et sous-location chambre : quid des impôts ?

Par agnes

Bonjour à tous,

Je suis auto-entrepreneure (en libéral, non réglementé) à la limite du seuil max (75000? de CA). Je suis imposée à l'impôt sur le revenu en BNC (abattement automatique de 34%).

A compter de janvier 2024, j'aimerais sous-louer (en tant que particulier) une chambre (meublée) de ma maison (revenu prévisionnel : 5000?). Je me pose la question de la future déclaration et de la prise en compte de ce nouveau revenu. A priori comme cela est totalement indépendant de mon activité, je devrais le déclarer en tant que BIC.

J'ai cependant peur que mon CA + ce revenu soit additionnés et me fassent dépasser le seuil max total (77700? en 2023).

Est-ce que je me trompe ?

Merci de votre aide !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous voulez "sous-louer" ce qui signifie que vous êtes locataire.

Quel est votre type de bail ? logement ? ou professionnel ?

Avez-vous l'accord du bailleur pour cette sous-location ?

Par agnes

Pour le coup j'ai utilisé le mauvais terme : je suis propriétaire et je souhaite louer une chambre de ma maison à un(e) étudiant(e).